

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

DECISION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION D'UN PARKING VEGETALISE AU CENTRE VILLE COMPRENANT UN JARDIN DE PLUIE EN PLEINE TERRE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « FONDS VERT » 2024

N° 2024 - 008

Livry-Gargan, le - 8 FEV. 2024

Le Maire de Livry-Gargan;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-22 et L2122-23 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles L110-1 et L200-1;

Vu la délibération n°2020-05-05 du 26 mai 2020 déléguant au Maire la compétence de demander, au nom de la Commune, des concours financiers auprès de tout organisme financeur;

Vu le projet d'aménagement et les travaux nécessaires à réalisation du nouveau parc de stationnement en Centre-Ville.

Considérant que la ville de Livry-Gargan affirme sa volonté de verdir largement cet espace afin de répondre à de nombreux enjeux :

- Développement économique du quartier et incitation à la mobilité active par la création d'un parking végétalisé pour véhicules légers (47 places) et cycles (12 places) sur une surface de 1 903 m2
- Lutte contre le réchauffement climatique par la plantation d'un îlot de fraicheur en son centre
- Réduction de la pollution atmosphérique par la mise à disposition de 2 bornes de recharge électrique en capacité autonome pour charger 4 véhicules
- Développement de l'énergie renouvelable par l'installation d'ombrières photovoltaïques
- Respect du cycle de l'eau avec une gestion des eaux de ruissellement à la parcelle avec une noue végétalisée

Plus précisément, sur ce dernier point, l'objectif de la ville de Livry-Gargan est de réduire à la source le volume des eaux pluviales canalisées vers les ouvrages d'assainissement :

- En augmentant la surface de revêtements perméables
- En augmentant la capacité de stockage à ciel ouvert gérée par ruissellement direct

- En permettant l'infiltration directe dans les sols
- En plantant 7 arbres, 175 mètres de haie, sur une surface pleine terre de 541 m2, et une surface de dalles alvéolaires de 807 m2.

Considérant que cette opération est susceptible d'obtenir un concours financier de l'Etat, au titre du dispositif « Fonds vert » ;

Considérant qu'il convient de solliciter le concours financier de l'état, dans le cadre du « Fonds vert », afin qu'il apporte son soutien à cette opération ;

## DECIDE

Article 1 : De solliciter auprès de Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis la participation financière de 110.757 € au titre du « Fonds vert »

« Fonds vert », pour la commune de Livry-Gargan :

DEPENSES PAR NATURE (Directement liées au projet)	Montant des dépenses HT 2024 (non récupération de la TVA)	Montant des dépenses TTC 2024	RECETTES	Montant des recettes	%
Travaux	TO BE INVESTIGATED		Aides publiques	feet still the st	
Réalisation d'un parking végétalisé en centre-ville	553.785 €	664.542 €	AESN (Agence de l'Eau Seine/Normandie)	138.446 €	25 %
Réalisation d'un parking végétalisé en centre-ville	553.785 €	664.542 €	Préfecture de Seine- Saint-Denis Fonds vert	110.757 €	20 %
Réalisation d'un parking végétalisé en centre-ville	553.785 €	664.542 €	<b>Région Île de France</b> 100 Îlots de fraîcheur	193.825€	35 %
Réalisation d'un parking	553.785 €	664.542 €	Commune de Livry- Gargan	110.757 €	20 %
végétalisé en centre-ville			dont Fonds Propres	110.757 €	
TOTAL	553.785 €	664.542 €		553.785 €	100,00%

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux dans le délai de deux mois suivant sa publication, auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Livry-Gargan, sis 3 place François-Mitterrand, BP 56 à Livry-Gargan (93891 Cedex);

- D'un recours contentieux dans le délai de deux mois suivant sa publication, devant le tribunal administratif de Montreuil sis 7 Rue Catherine Puig, à Montreuil (93100). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télérecours citoyen accessible par le site internet www.telerecours.fr

Pierre-Yves MARTIN Maire de Livry-Gargan Conseiller Départemental